



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 66832

Texte de la question

M Jean-Michel Ferrand attire l'attention de M le ministre de la sante et de l'action humanitaire sur la grave situation de detresse dans laquelle se trouvent les victimes post-transfusionnelles du virus de l'hepatite C Il lui rappelle que ces malades ont ete contamines par des lots de sangs infectes dans des conditions similaires a ceux qui ont ete touches par le Sida. Il souligne que l'hepatite C a des consequences graves sur la sante des personnes, et conduit dans certains cas a la mort. Pourtant, malgre les nombreuses voix qui se sont elevees depuis plusieurs annees, tant des medecins, des malades que des elus, ce probleme semble etre mineur par ses services et aucun systeme d'indemnisation automatique legal ou reglementaire n'a ete mis en place. Il lui demande s'il entend preter attention a ces personnes gravement malades.

Texte de la réponse

Reponse. - Dans l'attente d'un projet de loi relatif a l'alea therapeutique, qui fera l'objet d'une communication prochaine au conseil des ministres, le Gouvernement tient a rappeler que la couverture sociale des personnes infectees gravement (hepatite chronique active, cirrhose) par le virus de l'hepatie C est d'ores et deja tres large puisqu'elles beneficent d'une prise en charge a 100 p 100 par les organismes de securite sociale, au titre des affections de longue duree. Par ailleurs, le ministre de la sante et de l'action humanitaire vient de prendre une serie de mesures destinees a ameliorer la securite transfusionnelle : envoi d'une circulaire de recherche des transfuses par les hopitaux afin d'effectuer un depistage couple VIH-VHC - prise en charge a 100 p 100 du depistage du virus de l'hepatite C - prise en charge des techniques d'autotransfusion (pre et per-operatoire) par inscription a la nomenclature - campagne d'information du grand public et des medecins.

Données clés

Auteur : [M. Ferrand Jean-Michel](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66832

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : santé et action humanitaire

Ministère attributaire : santé et action humanitaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1993, page 353